

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 2 juillet 2024 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #6 - Guy Joncas

Sont absents à cette séance:

Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #5 - Guylaine Cloutier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture de l'ordre du jour est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024 (Pages 5866 à 5878)**
- 4 - AFFAIRES COURANTES**
 - 4.1 - Désignation d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2024**
 - 4.2 - Désignation des signataires de chèques pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2024**
 - 4.3 - Renouvellement licence annuelle - Conseil municipale sans papier**
 - 4.4 - Cotisation annuelle - Société de sauvetage**
 - 4.5 - Achat d'équipements d'incendie pour les véhicules électriques**
 - 4.6 - ENTENTE avec la municipalité de Tourville - Contribution financière pour le terrain de jeux**
 - 4.7 - RÉSOLUTION D'APPUI - Recherche & Sauvetage Tourville**
 - 4.8 - RÉSOLUTION D'APPUI - Nouveau lien routier interives à l'Est**
 - 4.9 - RÉSOLUTION D'APPUI - Mobilisation Desjardins**

- 4.10 - RÉSOLUTION D'APPUI - Mobilisation des municipalités - Réduction de l'herbe à poux
- 4.11 - DEMANDE D'AUTORISATION - Activité à l'OTJ - Pharmacie Isabelle Caron
- 4.12 - DEMANDE D'AUTORISATION - Construction d'une résidence sur un terrain vacant portant le No de lot # 5 784 357
- 4.13 - NOMINATION de Kamille Jean et Vicky Fortin - Départ de Lysiane Mercier pour son congé de maternité
- 4.14 - Autorisation donnée à la MRC - Règlement de zonage
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
 - 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
 - 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
 - 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
 - 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
 - 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
 - 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
 - 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Projet - Aménagement du terrain de la halte routière
 - 7.2 - Projet - Parc récréatif pour les aînés
 - 7.3 - Inscrire libellé ici
- 8 - FINANCE
 - 8.1 - Acceptation des comptes
 - 8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2024
 - 8.3 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 30 juin 2024
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024 (Pages 5866 à 5878)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Désignation d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner la conseillère LISE ANCTIL, maire suppléant,

188-07
2024

189-07
2024

pour les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**190-07
2024**

4.2 - Désignation des signataires de chèques pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2024

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater les personnes suivantes comme signataires pour les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre 2024.

PERSONNES AUTORISÉES :

Maire	Claude Daigle
Maire suppléant	Lise Anctil
Greffière-trésorière	Diane Gagnon
Greffière-trésorière par interim	Kamille Jean
Secrétaire-comptable	Vicky Fortin

Cette résolution remplace la résolution # 49-03-2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**191-07
2024**

4.3 - Renouvellement licence annuelle - Conseil municipale sans papier

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité de renouveler la licence annuelle - Conseil sans papier à Weblex Design Inc. et ce, au montant de 3 285.34 \$ (taxes applicables).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**192-07
2024**

4.4 - Cotisation annuelle - Société de sauvetage

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité d'acquitter la cotisation annuelle et ce, au montant de 200.00\$ (taxes applicables) à la Société de sauvetage - Service national des sauveteurs pour la piscine municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**193-07
2024**

4.5 - Achat d'équipements d'incendie pour les véhicules électriques

CONSIDÉRANT la popularité croissante des voitures hydriques et électriques contraignant les pompiers volontaires à affronter des incendies d'une violence et d'une ténacité hors de l'ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les incendies de véhicules électriques se déclenchent rapidement et dégagent une chaleur intense et sont ainsi plus difficiles à contrôler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur du service incendie, Monsieur Daniel Robichaud, à demander des soumissions pour des équipements d'extinction comprenant: Une couverture testée à plus de 1600 degrés Celsius; un système d'extinction automatique et une poignée de batterie protectrice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**194-07
2024**

4.6 - ENTENTE avec la municipalité de Tourville - Contribution financière pour le terrain de jeux

ATTENDU QUE 16 jeunes de la Municipalité de Tourville fréquenteront le terrain de jeux pour la saison estivale 2024 pour un total de 93 enfants;

ATTENDU QUE 15 jeunes de la Municipalité de Tourville sont inscrit à des cours de natation pour un total de 85 enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue a engagé plusieurs moniteurs, monitrices, aide-moniteurs afin d'assurer un bon déroulement de la surveillance et des activités;

ATTENDU QUE des formations en RCR et de camp de jour ont été réalisés parmi les moniteurs et monitrices embauchés pour la saison estivale;

ATTENDU QUE toutes les activités du camp de jour se dérouleront à l'OTJ et ce, du **1er juillet au 16 août** et ce, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 15 h 30 et qu'un service de garde sera disponible du lundi au jeudi;

POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des membres présents de conclure avec la Municipalité de Tourville, une entente intermunicipale pour une contribution financière au montant de 10 000 \$ et ce, conditionnel aux coûts reliés lors de la transmission de l'état des revenus et dépenses effectué après la fermeture du camp de jour en août.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**195-07
2024**

4.7 - RÉOLUTION D'APPUI - Recherche & Sauvetage Tourville

ATTENDU QUE l'organisme "Recherche & Sauvetage Tourville (R.S.Tourville)" offre un nouveau service dans la région soit:

- La recherche en forêt;
- Le sauvetage avec corde (non verticale);
- Le sauvetage en espace clos;
- Le sauvetage sur plan d'eau (non en eau vive);
- La désincarcération de machineries et de transport d'évacuation.

ATTENDU QUE "R & S Tourville" est enregistré auprès de la Sûreté du Québec comme organisme de recherche en forêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité d'appuyer l'organisme "R & S Tourville" dans son projet et au besoin, se prévaloir de leur service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**196-07
2024**

4.8 - RÉOLUTION D'APPUI - Nouveau lien routier interives à l'Est

RÉSOLUTION D'APPUI - NOUVEAU LIEN ROUTIER INTERIVES À L'EST

CONSIDERANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDERANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est-du-Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

CONSIDERANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera

bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est crucial pour les organisations municipales de l'Est-du-Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et de Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec :

- de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;
- de transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;
- de transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives;
- de transmettre la présente résolution à l'ensemble des municipalités locales de la MRC de L'Islet pour adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

197-07
2024

4.9 - RÉOLUTION D'APPUI - Mobilisation Desjardins

TITRE: RÉOLUTION D'APPUI - PRÉOCCUPATION CONCERNANT LE MAINTIEN DES SERVICES DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET SERVICES COURANTS (COMPTOIR) POUR PRÉSERVER ET GARANTIR UN ACCÈS À L'ARGENT COMPTANT.

ATTENDU QUE la succursale de la Caisse Desjardins est établie à Sainte-Perpétue depuis plusieurs décennies et que celle-ci a annoncé la fermeture de son centre de service et ce, en date du 29 avril 2024;

ATTENDU QUE depuis les dix (10) dernières années, les points de services des Municipalités de Tourville, de Sainte-Félicité, de Saint-Marcel et de Saint-Adalbert ont tous été fermés les redirigeant vers les centres de services de Sainte-Perpétue et de Saint-Pamphile;

ATTENDU QUE cette fermeture oblige la population et surtout les personnes âgées de 70 ans et plus dont la dextérité est moindre à transiger en ligne, en usant de cartes et ce, dans un environnement qui met à risque leurs renseignements personnels, leur sécurité et leur estime de soi;

ATTENDU QUE les informations recueillies auprès de Madame Sabrina Guillemette, directrice générale de la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres et de Monsieur Normand Caron, président du Conseil d'administration relatent une baisse d'achalandage des dernières années, de

l'augmentation des coûts de gestion du numéraire ainsi qu'une baisse de rentabilité liée aux services;

ATTENDU QUE la caisse dégage toujours des surplus importants grâce aux secteurs du placement, du financement et des assurances, et sont aussi distribués sous forme de ristournes aux membres, après versements de transferts à la fédération;

ATTENDU QUE tel que décrit dans leur mission, leur ambition est de rester « premier dans le cœur des gens » et se sont engagés à offrir des services avec une approche humaine et de proximité;

ATTENDU QUE cette fermeture entraînera de lourdes conséquences pour l'ensemble de la population de Sainte-Perpétue et des environs et contribuera à la dévitalisation sociale et économique sur le territoire;

ATTENDU QUE l'annonce de la fermeture de la succursale Desjardins de Sainte-Perpétue a soulevé de nombreuses réactions au sein de la population;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE

ET RÉSOLU à l'unanimité de signifier notre profond désaccord et notre déception face à cette fermeture;

DE demander à la Caisse Desjardins du Sud-de-L'Islet et des Hautes-Terres de sursoir à sa décision de fermeture du centre de services de Sainte-Perpétue;

DE s'engager à travailler avec les gens de Sainte-Perpétue pour trouver un moyen pour continuer à offrir des services de proximité sur le territoire de la Municipalité;

DE faire parvenir cette résolution à:

- Monsieur Normand Caron, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud-de-L'Islet et des Hautes-Terres;
- Madame Sabrina Guillemette, directrice générale de la Caisse Desjardins du Sud-de-L'Islet et des Hautes-Terres;
- La Fédération des Caisses Desjardins;
- M. Guy Cormier, président du Mouvement Desjardins.
- Connexion - U, représentant les municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

198-07
2024

4.10 - RÉOLUTION D'APPUI - Mobilisation des municipalités - Réduction de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec organise la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et incite les municipalités à contrer les impacts négatifs de l'exposition de cette plante fortement allergène;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité de faire la promotion et la sensibilisation auprès de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

199-07
2024

4.11 - DEMANDE D'AUTORISATION - Activité à l'OTJ - Pharmacie Isabelle Caron

ATTENDU QUE la Pharmacie Isabelle Caron a déposé une demande d'autorisation pour la tenue d'une activité sur le terrain de l'OTJ en septembre

prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de l'activité sur le terrain de l'OTJ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**200-07
2024**

4.12 - DEMANDE D'AUTORISATION - Construction d'une résidence sur un terrain vacant portant le No de lot # 5 784 357

CONSIDÉRANT QUE d'éventuels acheteurs désirent acquérir un espace de terrain non aménagé situé sur le lot # 5 784 357 et ce, pour la construction d'une résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE pour des lots desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout, les normes de lotissement applicables pour la construction d'un bâtiment doit détenir une profondeur de 26,0 m et que les dispositions dudit lot est dérogatoire de 1,62 m;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité

- De permettre la construction d'une résidence principale en respectant les marges de recul avant, arrière et latérale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**201-07
2024**

4.13 - NOMINATION de Kamille Jean et Vicky Fortin - Départ de Lysiane Mercier pour son congé de maternité

ATTENDU QUE Lysiane Mercier quittera ses fonctions au poste d'adjointe-administrative / greffière-trésorière en date du 4 juillet 2024 pour un congé de maternité;

ATTENDU QU'en remplacement de celle-ci, Kamille Jean occupera les fonctions d'adjointe-administrative / greffière-trésorière par interim et ce, à compter du 8 juillet 2024 en raison de 32 heures par semaine établie au taux horaire en vigueur;

ATTENDU QU'en remplacement de Kamille Jean, Vicky Fortin occupera les fonctions de chargée de projets / secrétaire-comptable par intérim en consacrant une journée par semaine à la recherche de subvention et de préparation de demande d'aide financière et ce, à compter du 8 juillet 2024 en raison de 32 heures par semaine établie au taux horaire en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu d'accepter la nomination des deux employées et ce, jusqu'au retour de Madame Lysiane Mercier.

**202-07
2024**

4.14 - Autorisation donnée à la MRC - Règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la MRC de L'Islet prépare un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'identifier les ilots de chaleur et d'y intégrer les mesures pour les atténuer en ayant le mandat de la réalisation d'une cartographie indiquant les ilots de chaleur, la rédaction des avis publics ainsi que les différentes résolutions à adopter;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au règlement de zonage pourra éventuellement intégrer, au présent projet de règlement, la permission et

l'encadrement d'unités d'habitation accessoire (UHA) pour contrer le manque de logements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu de mandater le service d'urbanisme de la MRC de L'Islet afin de modifier le règlement de zonage permettant l'identification des ilots de chaleur et l'intégration d'unités d'habitation accessoire (UHA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

- *Représentante municipale au sein du Comité de consultation d'Urbanisme (CCU) ET Siège sur le comité "Municipalité Amie des Aînés (MADA)"*

Aucune réunion pour la conseillère Lise Anctil

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

- *Représentante municipale au sein de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Sud de L'Islet (RIGDSL) ET Siège sur le Comité Embellissement / Évènements*

Réunion RIGDSL:

- Une offre d'emploi sera diffusé pour le poste de direction en remplacement de M. Normand Blier;
- Engagement de Mme Marylie Bourgault;
- Une demande aux municipalité a été faite pour que la quote-part soit payable mensuellement au lieu de trimestriellement;
- Le camion de cueillette est encore brisé et celui-ci a été réparé aux frais de l'entreprise désignée;
- Une demande est faite dans l'assistance pour trouver un chauffeur occasionnel;
- Inviter la population à aller porter leurs matières à l'Écocentre en fournissant une preuve de comptes de taxes.

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

- *Représentant municipal au sein du Service Incendie ET Représentant municipal au sein des Travaux publics*

Le conseiller Gilles Chouinard est absent.

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

Siège sur les Comités suivants: Embellissement / Évènements, des Loisirs et Politique Familiale Municipale (PFM)

- PFM: En attente d'une réunion;

- Embellissement: Des fleurs ornent la municipalité projetant un air accueillant.
- Loisirs: Les inscriptions aux loisirs ont été une réussite. Il a fallu engager un autre moniteur et réorganiser les attributions aux postes désignés.

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

- *Représentante municipale du Transport Adapté de L'Islet-Sud ET Représentante municipale du Comité Logements de la MRC de L'Islet*

La conseillère Guylaine Cloutier est absente.

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

- *Représentant municipale au sein de l'Office Régionale de l'Habitation de L'Islet (ORH) ET Siègne sur le Comité des Loisirs*

ORH de L'Islet: Une réunion aura lieu mercredi 3 juillet

Loisirs:

- Le tournoi Roses et Épinés a été un succès malgré la pluie ce qui a permis de remettre les profits à deux (2) organismes:
 - Cancer du Sein: 500 \$ et la Maison d'Hélène 2 500 \$
- Il y a des activités de loisirs à tous les jours;
- Plusieurs inscriptions aux activités de loisirs.

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

- *Représentant municipal au sein du Conseil des maires, de l'Office du Tourisme et de la Sécurité publique de la MRC de L'Islet*

Aucune information importante n'est diffusée par le maire

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

1. Ministre des Transports : Aide financière accordée de 12 000\$ dans le cadre du PAVL - CPA
2. Association pulmonaire du Québec: Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
3. MRC de L'Islet: Rapport 2023 - Signature Innovation
4. SIRCO: Service d'enquête et de véhicule de surveillance
5. MTQ: Annonce d'investissements

6. Tournoi Roses & Épinés: Lettre de remerciement pour l'aide financière accordée

7 - VARIA

7.1 - Projet - Aménagement du terrain de la halte routière

La conseillère Nancy Lamarre suggère d'aménager le terrain de la halte routière. Il pourrait y avoir une balançoire pour les enfants, des panneaux d'interprétation de l'histoire de la municipalité, etc...

7.2 - Projet - Parc récréatif pour les aînés

La conseillère Lise Anctil s'informe quand aura lieu l'aménagement du projet du "Parc récréatif pour les aînés" qui sera situé sur les terrains de la municipalité dans la rue du Parc. La greffière l'informe que celui-ci sera aménager dans les prochaines semaines selon les disponibilités de l'entrepreneur.

7.3 - Inscrire libellé ici

Inscrire contenu ici

8 - FINANCE

8.1 - Acceptation des comptes

DECLARATION DE DISPENSE DE LECTURE:

- Dispense de lecture des comptes est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	176 722,50 \$
Comptes fournisseurs et JG	103 100,09 \$

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES AU 30 JUIN 2024

Classés en annexe

Diane Gagnon, Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2024

La greffière-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2024.

Copie classée en annexe.

203-07
2024

204-07
2024

8.3 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 30 juin 2024

La directrice générale dépose l'état du relevé bancaire au 30 juin 2024 à la demande du conseil municipal.

Copie classée en annexe.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 47 heures et se termine à 19 : 54 heures.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 57 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière